

GARANTIE SUR LES PRODUITS ÉLECTRONIQUES

KALITEC garantit la qualité et la performance de ses produits électroniques selon les conditions suivantes :

Garantie limitée par KALITEC :

Garantie de 3 ans

- À compter de la date de livraison à l'utilisateur initial sur tous les Kali-Flash fabriqués par KALITEC.

Garantie de 2 ans

- À compter de la date de livraison à l'utilisateur initial sur tous les autres équipements électroniques vendus par KALITEC.

Garantie de 1 an

- Sur les batteries d'origine fournies pour usage avec les équipements électroniques de KALITEC à compter de la date de livraison à l'utilisateur initial.

Garantie de 2 mois

- Sur la main d'œuvre et le transport sur le site lorsque le produit a été installé par KALITEC.

KALITEC garantit que ses produits sont conformes aux spécifications techniques et normes de qualité en vigueur. Advenant la défectuosité d'un de ses produits durant la période de garantie, KALITEC s'engage à réparer ou remplacer sans frais ce produit ou ses composantes, avec un produit de qualité égale ou supérieure. Le client doit, en premier lieu, aviser le KALITEC qui lui expliquera la procédure à suivre pour le retour du produit défectueux. Le client devra assumer les frais et les responsabilités liés au transport de livraison ainsi qu'à l'emballage utilisé pour protéger le produit expédié. Si KALITEC détermine que la garantie du produit s'applique, il sera réparé ou remplacé puis retourné sans frais additionnels et l'emballage sera ré utilisé, ou un nouvel emballage sera utilisé et facturé s'il est jugé inadéquat.

Exclusions : Sont exclus de la garantie, les produits KALITEC qui ont été soumis à un usage abusif, altéré, réparé, mal installé, soumis à des contraintes physiques inhabituelles, tels qu'accidents, actes de vandalisme, collisions, conditions d'usage ou d'opération anormales, forces majeures, désastres naturels, conditions d'environnement excessives, entreposage ou protection inadéquate, ou en contradiction avec les pratiques d'ingénierie ou les normes industrielles reconnues. Sont également exclus, les produits ayant subi des dommages dus à des produits chimiques corrosifs, des solvants agressifs ou incompatibles, surtensions, décharges atmosphériques, inondations, parasites, tremblements de terre, conditions climatiques extraordinaires, actions imputables à des tiers ou toutes autres raisons distinctes des conditions normales de fonctionnement et qui échappent au contrôle de KALITEC. La garantie des batteries ne couvre pas les batteries déchargées qui peuvent être rechargées et remises en service, les batteries qui ont été déchargées à plus de 50% ou laissées déchargées sans être rechargées ainsi que les batteries de remplacement fournies durant la période de garantie. S'il est jugé que la garantie sur un produit n'est pas applicable, ce dernier sera retourné aux frais du client et des frais d'évaluation pourraient être applicables.

Jean Lapointe
Président

GARANTIE SUR LES PRODUITS GRAPHIQUES SUPPORTS ET ACCESSOIRES

KALITEC garantit la qualité et la performance de ses produits selon les conditions suivantes :

Garantie par KALITEC :

Poteaux & accessoires :

Garantie de **25 ans**

- Sur la perforation due à la corrosion sur les pièces galvanisées à chaud.

Garantie de **1 an**

- Sur les défauts de matériel ou de fabrication.

Pellicules :

Garantie de **10 ans**

- Sur la perte de plus de 80% de la brillance d'origine de la pellicule 3M haute intensité prismatique

Garantie de **7 ans**

- Sur la perte de plus de 50% de la brillance d'origine des pellicules 3M ingénieur et diamant

Garantie de **5 ans**

- Sur les défauts de matériel ou de fabrication des pellicules opaque 3M

Peinture :

Garantie de **5 ans**

- Sur la décoloration excessive de la peinture en poudre de polyester due aux rayons UV.

Garantie de **3 ans**

- Sur le pelage.

Encre :

Garantie de **5 ans**

- Sur la décoloration excessive de l'impression laminée due aux rayons UV.

Print-Armor :

Garantie de **10 ans**

- Sur la décoloration excessive ou toute autre forme de dommage réduisant la durée d'utilisation prévue.

KALITEC garantit que ses produits sont conformes aux spécifications techniques et normes de qualité en vigueur. Advenant la défectuosité d'un de ses produits durant la période de garantie, KALITEC s'engage à réparer ou remplacer sans frais ce produit, avec des composantes de qualité égale ou supérieure. KALITEC se voit aussi en droit de dédommager le client au prorata de la durée de la garantie du produit défectueux prématurément. Par exemple, un poteau perforé par la rouille après 20 ans pourra être réparé, remplacé ou dédommagé de 20% (soit 5 ans sur une garantie totale de 25 ans) de sa valeur initiale. Le client doit, en premier lieu, aviser KALITEC qui lui expliquera la procédure à suivre pour le retour du produit défectueux. Le client devra assumer les frais et les responsabilités liés au transport et s'assurer que l'emballage utilisé protège adéquatement le produit.

KALITEC garantit que ses produits graphiques sont conformes à l'épreuve physique du fichier d'impression fourni par le requérant. Le requérant ne pourra contester la réalisation de la commande sur des motifs de non-conformité de couleur, de lustre ou de contenu si l'épreuve n'a pas été demandée.

Exclusions : Sont exclus de la garantie, les produits KALITEC qui ont été soumis à un usage abusif, altéré, réparé, mal installé, déplacé de site en site, soumis à des contraintes physiques inhabituelles, tel qu'accidents, actes de vandalisme, collisions, conditions d'usage ou d'opération anormales, forces majeures, désastres naturels, conditions d'environnement excessives, entreposage ou protection inadéquate, ou en contradiction avec les pratiques d'ingénierie ou les normes industrielles reconnues. Sont également exclus, les produits ayant subi des dommages dus à des produits chimiques corrosifs, des solvants agressifs, dans des conditions atmosphériques de brouillard salin ou incompatible, surtensions, décharges atmosphériques, inondations, parasites, tremblements de terre, conditions climatiques extraordinaires, actions imputables à des tiers ou toute autre raison distinctes des conditions normales de fonctionnement et qui échappent au contrôle de KALITEC. Nous ne garantissons pas que les couleurs des visuels fournis correspondent aux éléments graphiques imprimés sauf lorsqu'une épreuve est fournie et approuvée par le client.

Jean Lapointe
Président